

1. Approbation des procès-verbaux des 29/03/2018, 28/06/2018 CIO, 28/06/2018 ordinaire, 05/07/2018 ordinaire

Vote 1

Le procès-verbal du 29/03/2018 est approuvé moyennant les corrections indiquées au procès-verbal.

Votes pour : 6 (FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT, UNSA) Votes contre : 1 (FNEC-FO) Abstention : 0

Vote

Le procès-verbal du 28/06/2018 CIO est approuvé moyennant les corrections indiquées.

Votes pour : 7(FSU, SGEN-CFDT, FNEC-FO, FERC-CGT, UNSA) Votes contre : 0 Abstention : 0

Vote

Le procès-verbal du 28/06/2018 ordinaire est approuvé moyennant les corrections indiquées.

Votes pour : 7(FSU, SGEN-CFDT, FNEC-FO, FERC-CGT, UNSA) Votes contre : 0 Abstention : 0

Vote

Le procès-verbal du 05/07/2018 ordinaire est approuvé moyennant les corrections indiquées.

Votes pour : 7(FSU, SGEN-CFDT, FNEC-FO, FERC-CGT, UNSA) Votes contre : 0 Abstention : 0

2. Bilan d'activité

2A – Bilan du médecin des personnels

Le médecin des personnels a reçu 502 personnes en 2017/2018.

Plusieurs points importants sont rappelés aux personnels :

- Les médecins des personnels ne sont pas agréés pour délivrer des arrêts de travail, des ordonnances, des certificats....
- Les personnes souhaitant des conseils relatifs à la santé peuvent prendre contact avec des services plus aptes à leur répondre : assistantes sociales, gestion des Ressources Humaines de proximité, conseillers de prévention, services du personnel, ...)
- Il faut distinguer les missions des médecins des personnels (prévention, visites obligatoires...) de celles du service des Affaires Médicales (gestion administrative des dossiers d'affaires médicales et accidents du travail, commission de réforme, comité médical).
- Les temps partiels thérapeutiques relèvent de la compétence des Commissions de Réforme, Comité Médical ou des médecins agréés et sont donc à voir avec la DARH 1 – Accidents du Travail – Affaires Médicales.
- Concernant les aménagements des horaires de service, en cas d'accident de santé ponctuel, on peut réintégrer la personne avec un allègement en vue du retour à la normale. Cependant, un mi-temps thérapeutique n'est pas possible dans le 1^{er} degré en raison de l'organisation du temps de travail. Dans le 2nd degré, il est organisé en fonction des nécessités de service.

Le Guide des ressources humaines de l'Académie de Versailles qui vous informe de toutes les procédures est accessible sur le site suivant :

https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/djv_79798/fr/le-guide-des-ressources-humaines

Le faible nombre de visites quinquennales est lié au manque de médecins des personnels.

Les membres du CHSCTD 91 renouvellent leur demande de recrutement de plusieurs médecins des personnels dans le département et l'académie.

3. 2B – Création de la Gestion des Ressources Humaines de Proximité

Le Ministère de l'Éducation nationale a demandé aux recteurs d'académie, en février 2018, de mettre en place « une fonction de GRH de proximité ». L'objectif est double :

- Assurer un accompagnement individualisé des agents qui le souhaitent en termes de parcours de carrière, de formation et d'évolution professionnelle (détection des talents, proposition de bilan de compétences, d'accompagnement dans la recherche d'autres fonctions, etc)
- Apporter aux responsables hiérarchiques locaux (chefs de services, chefs d'établissement, IEN) un appui RH de premier niveau dans la gestion managériale de leur établissement ou circonscription.

Elle devra être à même de fournir une première écoute et de constituer un premier niveau de traitement des situations complexes dégradées.

En Essonne, Madame COFFI s'est vu confier la mise en place de ce dispositif expérimental.

Elle aura à déployer l'information, l'orientation, le conseil auprès des personnels.

À terme, il est possible que ce dispositif soit décliné dans les bassins.

Lui a également été confiée la mission de référente égalité, mixité et diversité pour le département.

2B – Bilan des Assistantes sociales

Il est rappelé que les 2 assistantes sociales des personnels appartiennent à un service académique qui s'adresse à l'ensemble des personnels, y compris les retraités, et est soumis au secret professionnel.

La présence d'un secrétariat efficace a permis d'augmenter le nombre de personnes reçues.

Les personnels reçus appartiennent majoritairement au 1^{er} degré et sont titulaires.

Les assistantes sociales constatent qu'elles reçoivent beaucoup d'enseignants néo-titulaires, en particulier pour des difficultés financières et de logement. En effet, il leur est difficile de trouver un garant pour un logement.

2C – Bilan des Accidents du Travail

Le nombre d'accidents du travail est passé de 412 en 2014 à 463 en 2017 soit 12.3% d'augmentation.

Les accidents de trajet fléchissent légèrement.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en augmentation de 14.8% depuis 2014 pour une progression de 9% des accidents du travail sans arrêt.

L'année 2017 voit une augmentation des chutes de plain-pied (+143%) liée pour moitié aux épisodes de verglas du début d'année civile. En lien avec les chutes de plain-pied, l'entorse apparaît comme principal siège de lésion.

On observe que les personnels du 1^{er} degré ont moins d'arrêts suite à un accident de travail que les autres catégories de personnels.

Les principaux lieux des accidents sont les couloirs et halls, la cour (surtout pour les personnels du 1^{er} degré), le bureau puis les escaliers, les parkings et les salles de classe.

Le CHSCTD note que les risques psychosociaux (RPS) n'apparaissent pas dans la liste des accidents du travail. En effet, ils relèvent du comité médical car ils pourraient être reconnus en maladie professionnelle.

Il faut rappeler que le Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) existe dans chaque école et établissement et qu'il est indispensable de l'utiliser en cas de RPS pour informer le niveau départemental et assurer un suivi.

Il est acté que le prochain CHSCTD Bilan présentera un bilan sur les RPS et les maladies professionnelles.

2D – Secourisme – maillage du département de l'Essonne 2017/2018

L'objectif 2018/2019 est de former 70% des élèves et 20% au Gestes Qui Sauvent.

2E1 – Bilan du CHSCTD 91

Le CHSCTD 91 s'est réuni 7 fois alors que le décret n°82-453 prévoit 3 séances annuelles.

On note que certaines thématiques du CHSCTD91 sont aussi abordées par le CHSCT Académique. Une coordination sur les sujets à traiter entre les différents CHSCT est à construire, afin de monter en compétences.

Concernant le bruit, le GT a mis en évidence les problèmes de construction et de rénovation des EPLE. Il semblerait pertinent que le CHSCTD soit consulté par les collectivités territoriales pour les projets de construction, restructuration, réhabilitation, afin d'assurer un accompagnement des personnels au cours des travaux en particulier.

2^{E2} – Bilan du Pôle Hygiène, Sécurité et Sûreté

PPMS : le document présenté a été validé au CHSCTD ordinaire du 5 juillet 2018.

2^{E3} – Actions conduites par le Pôle Hygiène, Sécurité et Sûreté 2016/2017 et 2017/2018

Dans le 1^{er} degré, le Pôle Hygiène, Sécurité et Sûreté s'est attaché à participer aux réunions de directeurs afin de présenter la partie Risques Majeurs et la partie Santé et Sécurité au Travail. 12 circonscriptions sur 26 ont ainsi été sensibilisées en moins d'un an. L'effet est positif, l'utilisation des registres, en particulier, est bien comprise et pertinente. L'équipe assure également une demi-journée de formation aux nouveaux directeurs et faisant fonction.

Dans le 2nd degré, les visites conseil dans les EPLE durent environ 3 heures et couvrent toutes les compétences du Pôle. Elles ont en particulier conduit à organiser des formations pour les personnels des laboratoires, soit sur site, soit en formation initiale.

L'étude des risques signalés montre l'importance des agressions et violences au travail, les problèmes autour du bruit, l'organisation et les conditions de travail (RPS), plus nombreux dans le 2nd degré. Les risques « produits dangereux et cancérigènes » apparaissent nombreux dans le 1^{er} degré, du fait de la présence de sols contenant de l'amiante dans des écoles.

Vote

La sincérité du bilan du CHSCTD est soumise au vote.

Votes pour : 6 (FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT, UNSA) Votes contre : 1 (FNEC-FO) Abstention : 0

Il est précisé le vote négatif de la FNEC-FO est lié au résultat du bilan lui-même et pas à la sincérité du bilan et au travail réalisé par le CHSCTD.

Le bilan 2018/2019 intégrera un focus sur les RPS, les maladies professionnelles ainsi qu'un bilan sur la GRH de Proximité et le Conseil Mobilité Carrière.

AVIS 2018/2019 - N°1

Le CHSCTD de l'Essonne constate à travers son bilan annuel, l'augmentation des situations de RPS liées à l'accueil sans réels moyens des enfants sà besoins éducatifs particuliers, aux situations parfois tendues dans les établissements et écoles dues à la surcharge de travail, au manque de moyens et aux relations hiérarchiques parfois difficiles.

À ce jour rien n'est vraiment proposé pour améliorer les conditions de travail des personnels. La suppression de 2600 postes d'enseignants et 400 postes d'administratifs dans les lycées et collèges à la Rentrée 2019 pour des raisons budgétaires qui n'épargnera pas notre département aggravera encore la situation.

Nous tenons à rappeler que l'employeur reste responsable de la sécurité mais aussi de la santé de ses personnels devant la loi. Il ne peut continuellement retirer des adultes des écoles et établissements (diminuer le taux d'encadrement) et détériorer ainsi les conditions de travail.

Nous demandons :

- que le CHSCT-MEN soit consulté en amont de l'annonce de décisions qui modifient les conditions de travail et donc la santé des personnels ;
- le recrutement pour notre département de 2 autres médecins de prévention ;
- l'arrêt des suppressions de postes, de classes et de services, la création des postes à hauteur des besoins.

Vote à distance :

Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstention : 0

3 – Programme d'activités 2018/2019

Le programme de travail 2018/2019 prévoit de continuer les opérations de communication en direction des circonscriptions et des chefs d'établissement, par le biais des réunions de directeurs et des réunions de bassin. Le travail de conviction autour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) reste à construire. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un document obligatoire pour toute école et tout établissement. Les groupes de travail du CHSCTD se réuniront pour finaliser les fiches destinées à l'accueil des personnels en cours d'année scolaire.

Il est demandé que le sujet du Bruit soit inscrit au programme de travail du CHSCTD 91.

VOTE

Le programme de travail du CHSCTD est soumis à l'approbation des membres du CHSCTD 91

Votes pour : 6 (FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT, SE-UNSA) Votes contre : 0 Abstention : 1 (FNEC-FO)

4 – Situations particulières

VERRIERES-LE-BUISSON école Estienne d'Orves

Les personnels sont mis en difficulté par un enfant au comportement très violent. Les enseignants disent ne plus pouvoir assurer leur sécurité et celle des élèves.

Le PAIRE est intervenu. Une solution devrait être trouvée dans les semaines à venir, en lien avec les services compétents.

VIGNEUX-SUR-SEINE – EEPU Marcel Pagnol

L'école entre dans une nouvelle phase de travaux. L'école élémentaire est transférée dans le bâtiment de la nouvelle école maternelle. La mise en carton sera effectuée par les personnels de l'école.

Il est demandé d'accorder une attention particulière à cette école en travaux depuis 2013 et jusqu'en 2020.

Le Conseiller de Prévention Académique et la conseillère de prévention départementale iront évaluer la situation.

MONTGERON – EEPU Jean Moulin

Au regard des remontées RSST faites par les enseignants faisant part d'un problème relationnel avec la nouvelle directrice, l'IEN a organisé une réunion avec l'ensemble des personnes concernées en septembre.

WISSOUS – EMPU La Fontaine

Suite à des travaux pendant l'été sur les sols amiantés, l'équipe a constaté la présence de poussières partout et a refusé de rentrer dans les locaux. Ils ont été hébergés dans une autre école.

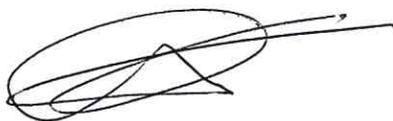
L'ISST attend toujours le DTA actualisé par la mairie.

ETAMPES – IEN

Suite à l'accident de travail du printemps 2018, les enseignants concernés ont reçu un courrier signé de Monsieur le Directeur Académique. Les personnels considèrent que ce courrier est insatisfaisant et ne répond pas à la souffrance éprouvée par l'équipe.

Il est rappelé à cette occasion que la relation des professeurs des écoles avec les IEN est très souvent empreinte de crainte ou d'inquiétude, quel que soit le motif de l'entretien. La possibilité d'une formation des IEN sur ce point pourrait être envisagée en lien avec l'IANA.

Le Secrétaire du CHSCTD



Jean-Philippe CARABIN

La Secrétaire Générale



Béatrice PILI